

Hébergement temporaire pour personne âgée (résidence autonomie, accueillant familial...)

L'hébergement temporaire permet à une personne âgée qui vit à son domicile de trouver une solution d'hébergement pour une courte durée. La personne peut par exemple être hébergée dans une résidence autonomie, chez un accueillant familial ou chez un proche.

Hébergement des personnes âgées

Questions – Réponses

- Quels établissements ou résidences hébergent des personnes âgées (Ehpad...) ?
- Maltraitance sur une personne âgée : comment l'identifier et la signaler ?
- Qu'est-ce qu'une personne de confiance en matière de santé ?

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- Accueil familial d'une personne âgée et/ou handicapée (accueillant familial)
- Éhpad : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Aide sociale à l'hébergement (ASH) d'une personne âgée

Où s'informer ?

- **Point d'information local dédié aux personnes âgées**
<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/departements/pil>

Comment faire si...

[Je suis en situation de handicap](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)